



FORMATION CONTINUE 2021

**VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL
DROIT PENAL/DROIT DES PERSONNES
HOSPITALISATION D'OFFICE :
FONDAMENTAUX ET
PANORAMA DE JURISPRUDENCE**

Mercredi 24 novembre

14h00 à 17h00

**Paulette SUDRE
Avocat au barreau du Lot**

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

En présentiel, EDASOP, 35 C bd des Récollets, Toulouse

En visioconférence, Via ZOOM

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'assister ou de représenter un patient à une audience devant le Juge des Libertés et de la Détention.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :
**L'HOSPITALISATION PSYCHIATRIQUE SANS CONSENTEMENT
LE PROGRAMME DE SOINS - L'ISOLEMENT ET LA CONTENTION**

- A) Introduction
- B) Evolution législative
- C) L'hospitalisation sans consentement, atteinte à la liberté d'aller et de venir, mais pas seulement
- D) Les droits du patient
- E) Champ d'intervention du juge des libertés et de la détention
- F) Les différentes mesures
 - L'hospitalisation sans consentement à temps complet
 - Quelques mots sur les programmes de soins
 - L'isolement et la contention

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Référente handicap

- Mme Stéphanie de BALORRE : s.debalorre@edasop.fr - [05 61 53 58 52](tel:0561535852)